

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Etablissement du Pôle Nord-Est
du 28 août 2015

Ce premier CE de cette nouvelle saison 2015/2016 a débuté par un hommage rendu à Jean-Pierre Trafial, chef opérateur son de l'antenne de Champagne Ardenne, décédé cet été, et que nous avons été très nombreux à connaître et apprécier.

S'en sont suivies 3 déclarations liminaires, toutes consacrées à l'affaire révélée par Force Ouvrière, sur l'existence de fiches occultes sur le personnel de France TV. Découvrez celle de notre syndicat, prononcée par Muriel Bessard, élue de Bourgogne, et secrétaire adjointe du CE :

« C'est la fin du mois d'août, période censée être encore relativement calme. Certes, cette semaine n'est évidemment pas neutre pour l'entreprise, avec la prise de fonction de notre nouvelle présidente.

Mais nous ne nous attendions certainement pas à être confronté en cette fin d'été à une affaire aussi grave que celle de l'existence de fiches dites "revues de personnels - évaluation de performances et de potentiels".

Les premiers commentaires de la direction laissent entendre que l'outil "serait destiné à la future GPEC".

Pourtant, à la lecture des documents, ce n'est pas l'impression ressentie.

Il semble clair que ce n'est pas autre chose qu'un nouveau système d'évaluation du personnel, venant s'ajouter à celui issu des entretiens de carrière.

À ceci près que ces évaluations ne sont pas prévues pour être effectuées de façon contradictoire, ni communiquées aux salariés.

Que les choses soient claires : ce n'est pas le principe de l'évaluation en tant que telle qui nous pose problème ! Il n'est effectivement pas choquant qu'une équipe d'encadrement puisse émettre une appréciation sur le travail de ses collaborateurs.

En revanche, il est malsain (et illégal) que cette évaluation soit effectuée de façon opaque. Évidemment, dans un monde idéal, il ne devrait pas y avoir de différence notable entre les appréciations figurant sur ces fiches, et celles issues des entretiens. Pourtant, force est de constater que c'était loin d'être le cas dans les exemples auxquels nous avons été confrontés !

Au delà, Force Ouvrière s'interroge aussi sur l'utilisation qui pourrait être faite par ces renseignements.

Nous n'oublions pas non plus la position difficile dans laquelle les cadres qui doivent se soumettre à ces tâches peuvent être placés.

Nous avons en effet reçu des échos de certains, nous exprimant un certain malaise par rapport à cette démarche.

De même, la façon dont le projet est mené, "l'enfermement" des personnels dans des catégories, mais aussi l'usage de certains mots pouvant être blessants, tout cela se révèle très dégradant et perturbant.

Est-t-il digne en effet de placer des personnes dans des cases dites "en risques", "contreproductifs", "démobilisés" ou encore "décalés" ?

C'est pourquoi la question ne s'est pas posée longtemps lorsque nous avons appris puis vérifié ces informations. Il nous est tout de suite paru essentiel que l'existence de ces fiches soit connue, et que toute la transparence puisse être faite.

Ces questions, légitimes, nous profitons de ce CE pour les reposer... afin de savoir ce qu'il en est exactement au niveau du Pôle Nord-Est. »

À ce sujet, la direction nous a précisé que l'outil n'était pas encore en fonction dans le Pôle Nord-Est, et que le travail avait tout juste débuté en Bourgogne.

Elle a ajouté qu'il s'agissait "d'une méthode, s'inscrivant dans le cadre de l'accord égalité d'avril 2014, avec le but de permettre à davantage de femmes d'accéder à des responsabilités".

Pour FO, difficile de percevoir quels sont les liens entre les infos des documents découverts et la détection des potentiels.

Autre précision de la direction : cette "revue de personnel" ne doit pas être dissociée de la synthèse de l'entretien annuel ; et "on ne doit normalement pas pouvoir découvrir par ce biais ce que l'encadrement pense des collaborateurs".

Au vu de ce que nous avons découvert, c'est loin d'être le cas !

La direction ajoute enfin "que la présence de propos désobligeants n'est pas acceptable".

Il a donc été convenu que ce dispositif serait suspendu avant des examens approfondis au cours de prochaines instances.

Les élus ont pris acte de cette suspension dans une motion votée à l'unanimité des présents, dans laquelle ils ont demandé l'abandon de ce dispositif.



FXW-X200



PMW-300K2



PMW-400L

I / RENOUELEMENT DES CAMÉRAS

Lors du CCE extraordinaire du 16 juillet, un "accord atypique" a été conclu : pour permettre de poursuivre la réflexion jusqu'à la fin de l'année sur les sites dans lesquels les CHSCT ont estimé ne pas être en mesure de rendre un avis (29 cas sur les 36 de France TV).

Les kits de présentation reviendront dans les régions, et y resteront plus longtemps.

Au niveau des répartitions, ces premiers chiffres ont été annoncés. Dans les régions, en globalité, 50% de caméras 400 et 50 de légères. Au niveau du siège, les 400 seraient à hauteur de 63%.

FO a rappelé sa proposition consistant à pouvoir donner à chaque JRI le choix du matériel qu'il souhaite... En tenant compte aussi de la possibilité pour chacun de pouvoir changer (en fonction des sujets, et aussi pour respecter les préconisations des ergonomes de la médecine du travail).



II / AUDIENCES DES GRILLES D'ANTENNE 2014/2015

Les études présentées ont montré une légère érosion sur le 12/13, suivant une érosion comparable sur le programme qui précède ("midi en France").

En moyenne, la tranche est à 12,7% de part d'audience, pour 1 million de téléspectateurs.

Une légère érosion a touché aussi le 19/20 : avec 3 millions de téléspectateurs et une part d'audience à 17,5% (contre 42% en 1997, 30% en 2002, et 23% en 2007).

Dans les 2 cas, les audiences régionales sont légèrement supérieures à celles des journaux nationaux qui suivent.

Principal hic : la moyenne d'âge de nos téléspectateurs, passée en un an de 61 à 63 ans !

Dans le détail, les études donnent aussi des résultats par antenne, que nous estimons difficiles à exploiter, compte tenu du très faible nombre de personnes consultées.

Nous retenons néanmoins :

- ⇒ des résultats pour les matinales meilleurs que les programmes nationaux qu'elles remplacent
- ⇒ de très bons résultats sur certains documentaires (notamment en Lorraine et en Bourgogne Franche-Comté)
- ⇒ d'excellents résultats pour certaines des 38 PAE : notamment 3 d'entre elles en Alsace (au moment de la venue du pape François, des commémorations de Sarre-Union et du Struthof).

III / LES PROJETS D'ANTENNE

Il est confirmé que la couverture de la campagne des prochaines élections régionales va se traduire par des émissions La Voix est Libre communes à l'échelle des "grandes régions" (de novembre à janvier).

Les élus rappellent que l'impact de ces grandes régions restera limité à certains thèmes de la vie quotidienne : formation, lycées, transports, et une partie du développement économique... Mais pas la culture, ni le tourisme, ni le social !

Ils soulèvent aussi que, à titre de comparaison, le budget de la future Région Nord- Pas de Calais-Picardie sera inférieur à celui des 3,6 milliards du seul Département du Nord.

Évoquée également, l'importante opération à l'occasion des Journées du Patrimoine ; avec 3 temps forts, et notamment un direct depuis le Clos Vougeot, et un autre depuis la Cathédrale de Strasbourg.

IV / QUESTIONS DIVERSES

Il a entre autre été confirmé aux élus que la situation à l'encadrement de la rédaction de Lille allait être décantée, avec la mise en consultation cet été d'un poste de rédacteur-en-chef adjoint.

Celle ci s'est achevée vendredi dernier, jour du CE, et le choix du nouvel (ou de la nouvelle) adjoint(e) sera tranché mi septembre.

Le critère de l'équilibre hommes/femmes sera pris en compte, mais ne sera évidemment pas le seul.

Prochain CE le 18 septembre à Strasbourg



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute :

Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)